

ACTION URGENTE

AZIMJAN ASKAROV EST MORT EN PRISON

Azimjan Askarov, défenseur des droits humains et artiste, est mort le 25 juillet en prison au Kirghizistan. Il présentait des symptômes de la COVID-19. Azimjan Askarov a passé 10 ans en prison à la suite de sa condamnation basée sur des accusations fallacieuses portées contre lui en représailles de son travail de défense des droits humains.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.

Le prisonnier d'opinion, défenseur déterminé des droits humains et talentueux artiste **Azimjan Askarov** est mort en prison le 25 juillet à l'âge de 69 ans. Il a passé 10 ans en prison à la suite de sa condamnation à la réclusion à perpétuité en septembre 2010 pour sa prétendue implication dans les violences interethniques de juin 2020 dans le sud du Kirghizistan. Amnesty International estime que les accusations retenues contre lui étaient fallacieuses et destinées à l'empêcher de mener son travail de défense des droits humains. L'enquête et le procès ont été entachés par des violations des règles d'équité des procès, et les déclarations d'Azimjan Askarov selon lesquelles il a été torturé pendant sa détention provisoire n'ont jamais fait l'objet d'une enquête sérieuse.

Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains menaient campagne de façon continue en faveur de la libération d'Azimjan Askarov depuis son arrestation, le 25 juin 2010. Malgré les efforts infatigables de la communauté internationale, incluant à la fois un travail de campagne public et des actions de plaidoyer discrètes, les autorités kirghizes se sont systématiquement abstenues de saisir les occasions qui leur ont été offertes de corriger une terrible injustice.

En mars 2016, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a demandé au gouvernement kirghize de libérer immédiatement Azimjan Askarov et d'annuler sa déclaration de culpabilité. Le Comité a conclu qu'Azimjan Askarov avait été arrêté de manière arbitraire, détenu dans des conditions inhumaines, torturé et soumis à d'autres mauvais traitements sans recevoir de réparations, et qu'il n'avait pas bénéficié d'un procès équitable. Cette décision a entraîné une révision judiciaire de son dossier en janvier 2017, mais le tribunal de Bichkek a confirmé sa déclaration de culpabilité et sa condamnation.

Le 18 mars 2019, Azimjan Askarov a été transféré depuis le centre de détention provisoire SIZO-1 de Bichkek dans la colonie pénitentiaire n° 19 de la région de Tchouy. Selon certaines informations, après son transfert, il a été placé en détention à l'isolement à titre de sanction parce qu'il avait protesté contre les restrictions concernant les visites de la famille. Amnesty International a ensuite reçu de nombreuses informations faisant état de la dégradation continue de son état de santé en prison au fil des ans. Il souffrait de problèmes cardiaques et respiratoires et il n'a pas reçu de traitement médical adéquat. Dans le contexte de la propagation de la maladie mortelle du COVID-19 au Kirghizistan, sa vie n'a pas seulement été davantage en danger : il s'est concrètement retrouvé sous le coup d'une condamnation à mort.

Quelques jours avant la mort d'Azimjan Askarov, son avocat a été autorisé à lui rendre visite et il a indiqué que le défenseur des droits humains n'était plus capable de marcher sans assistance et que deux gardiens l'ont amené pour l'entretien. Il avait perdu du poids, toussait et manquait tellement de souffle qu'il avait du mal à parler. Il mangeait très peu et il avait reçu des injections de glucose. Il était malade depuis plus d'une semaine. Sur l'insistance de son avocat, le 24 juillet Azimjan Askarov a été admis dans un hôpital pénitentiaire dans la colonie n° 47. La cause officielle de son décès, survenu le 25 juillet, est « une double pneumonie ».

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Les autorités doivent enquêter de façon exhaustive et impartiale sur la cause du décès d’Azimjan Askarov, et communiquer ces informations à sa famille et à son avocat. Les personnes qui ne lui ont pas fourni les soins médicaux dont il avait besoin doivent répondre de tout manquement à leurs obligations. La condamnation d’Azimjan Askarov constitue une erreur judiciaire et sa famille doit se voir accorder la possibilité de blanchir son nom.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Azimjan Askarov (il),

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L’AU 61/20

LIEN VERS L’AU PRÉCÉDENTE :

<https://www.amnesty.org/download/Documents/EUR5821952020FRENCH.pdf/>